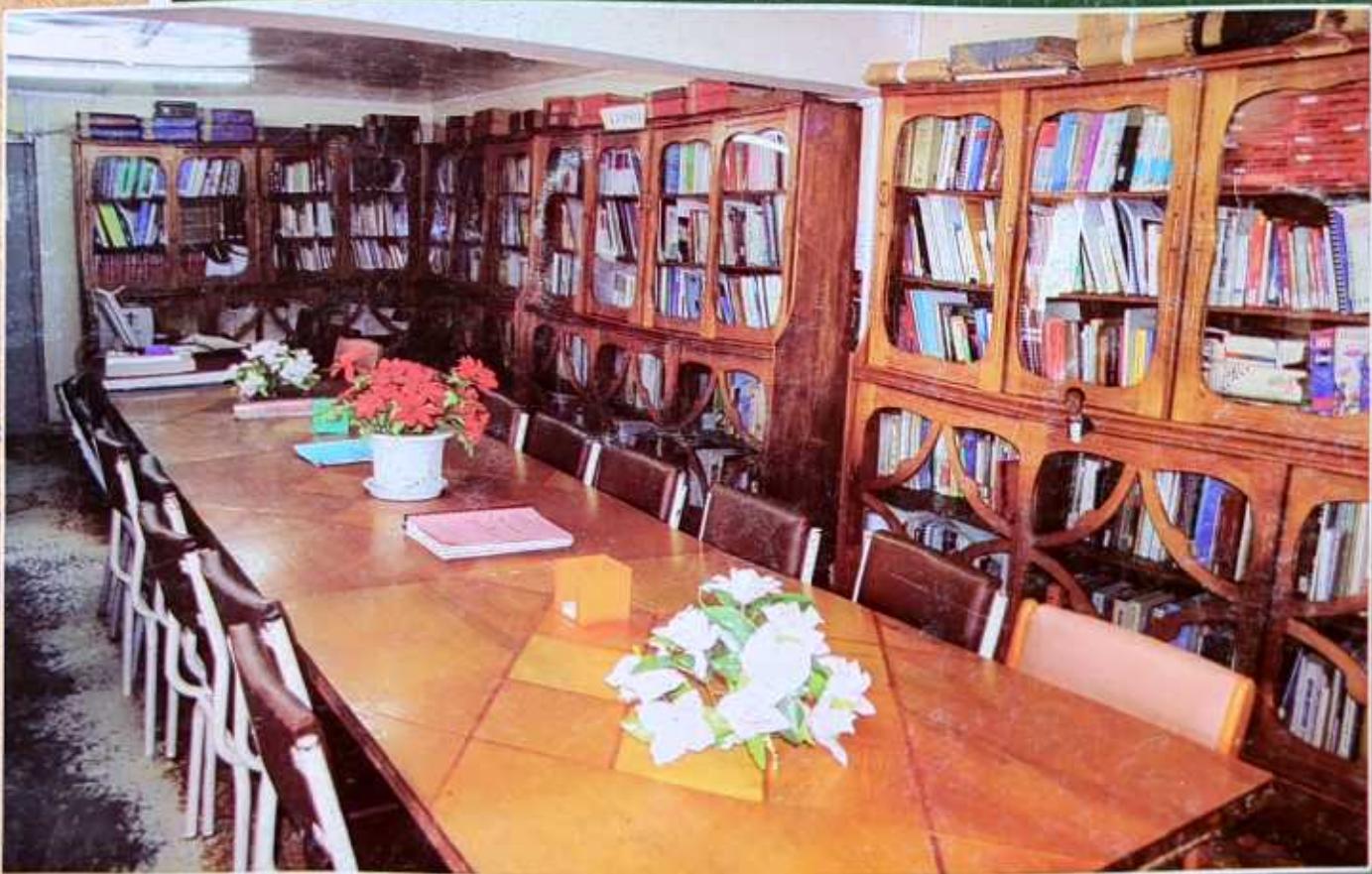


SIRIM/Ans
Octobre 2010
N°10



AKO n'ny ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY

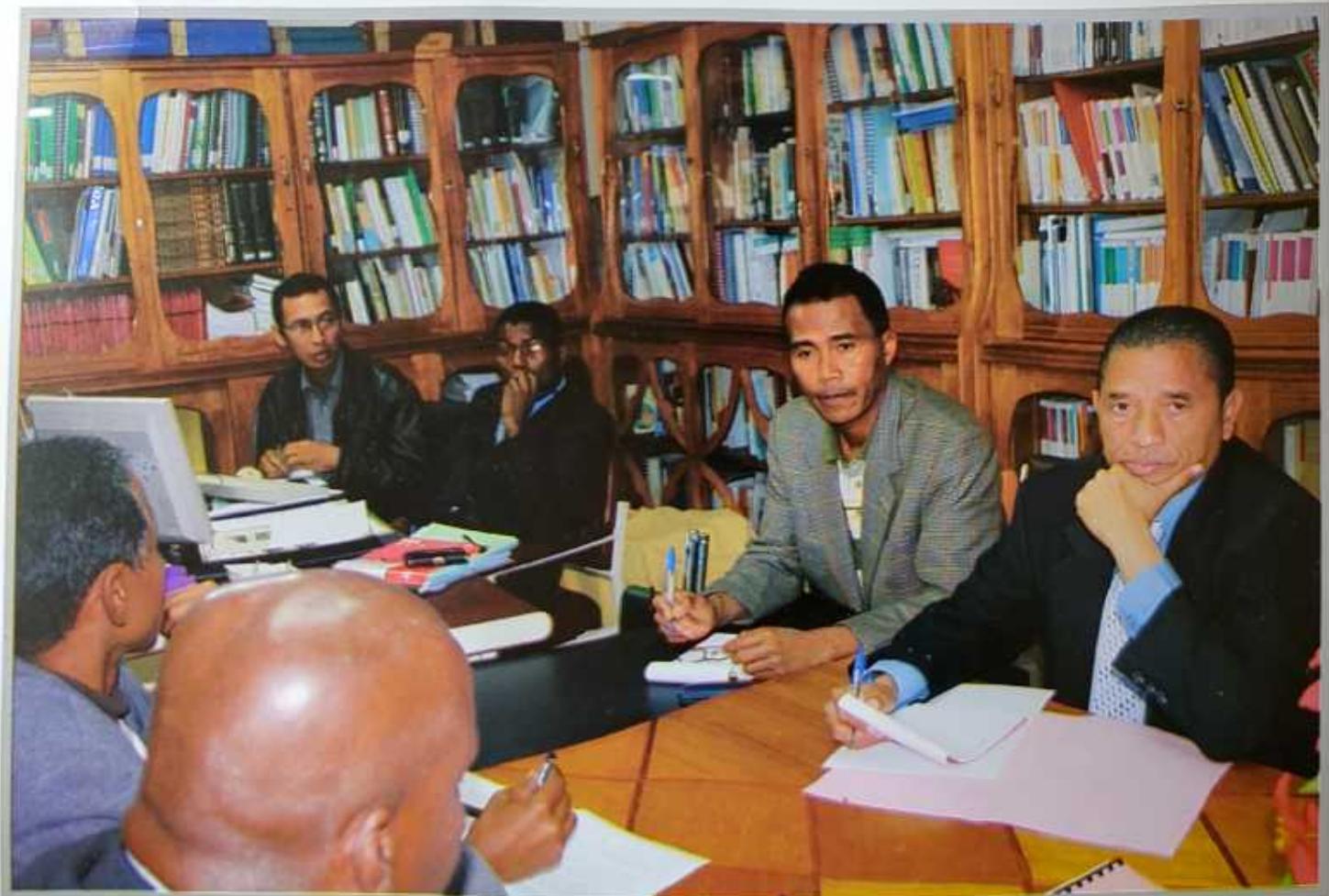


Laharana : 10

ECHOES OF THE MALAGASY NATIONAL ASSEMBLY



Le comité du bulletin de « Akon'ny Antenimierampirenena » en séance de travail



AKO n'ny

ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY

EDITORIAL

- Editorial 2

L'INVITE DE «AKO»

- L'invité de AKO : Monsieur Balava Jean, Chef du Service des procès-verbaux et des comptes rendus-analytiques 3

ANALYSES ET REFLEXIONS

- Nos attentes par rapport à la nouvelle représentation nationale 6
- Promotion d'une culture démocratique : la richesse de la Déclaration de Bamako 8
- Mise aux normes du protocole parlementaire 10
- Défis et perspectives de l'e-Parlement 12

ACTIVITÉS DE L'ADMINISTRATION

- Assistance of the National Assembly staff to the Consultative and Constitutional Committee (CCC) 13
- La Direction du Protocole 15
- La sécurité de l'Assemblée nationale en cette période de transition 17
- Le Service médico-social 18
- Formation du personnel 19
- La Section malgache du Réseau africain des personnels des parlements (RAPP) 21
- Comment l'Assemblée nationale a marqué le 50^e anniversaire de l'indépendance 22

DIVERS

- Ils ont dit à l'Assemblée nationale 23
- Tafa tamin-dRamatoa RAZAFINDRAMIARANA Marie Christine 24
- Quelques proverbes malgaches relatifs à la vie politique 25
- Les dates marquant l'Assemblée nationale de 2009 jusqu'à ce jour 26
- Topy maso amin'ny asan'ny SAPAN 27
- Vaoyaon'ny FIAP 28

AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY

(Echos de l'Assemblée nationale malgache)

Bulletin de liaison de l'Assemblée nationale

Siège : ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY
 BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo
 Tél : 261 20 22 216 37
 E-mail : poste@assemblee-nationale.mg
 Internet : www.assemblee-nationale.mg

Comité du bulletin :

RANDRIAMAHAFANJARY A. Calvin

RATSIMBA A. Mamy

RAMANGALAHY Emmeline R.

RANDRIAMIHAINGO R. Louise

Lieutenant-colonel NIXOR Tatambala

RANDRIAMANANJARA A. Olivier

PITALY Julien

RASOLOALINORO Antsaheno

VETSE

ANDRIAMAMPIONONA R. Samuel

RAKOTOVAO Hanta

BALAVA Jean

RATOVOARISOA Guillaume

RAMBELOARISOA Andriamaro

RAMANANA Mampoly

RAZAZA Barthélémy

TSIKAKA Leoncin

RANDRIAMIZA Nestor

Directeur de Publication :

RANDRIAMAHAFANJARY A. Calvin, Secrétaire général de l'Assemblée nationale

Rédacteur en Chef et administration générale :

RANDRIAMIHAINGO Ravalanandriana Louise, Directeur des Relations interparlementaires et de la Communication de l'Assemblée nationale

Saisie et pré-maquette

RATOVOARISOA Guillaume

Photographe

RASOAMANANA Guy

Réalisation - Impression :

NEWPRINT / Design & Infographie : Elie RAN

Tirage : 500 exemplaires

Dépôt légal : n° 831/10/2010

Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs



Editorial

CALVIN RANDRIAMAHAFANJARY
SÉCRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dans cette édition de «AKO» de l'actuelle période transitoire, le Comité de Rédaction a mis en exergue un certain nombre de points qui méritent d'être soulevés.

L'invité n'est plus un fonctionnaire en instance de départ à la retraite, mais quelqu'un en plein exercice qui a encore la possibilité d'apporter d'innovations dans le traitement des travaux parlementaires.

Comme dans le précédent numéro, l'occasion a été également choisie pour faire passer un certain nombre de messages aux futurs députés, mais aussi et surtout aux politiques en général.

Les fonctionnaires parlementaires ne demandent qu'à travailler, et pour ce faire, il faut que leurs usagers sachent bien les employer pour qu'ils puissent donner les meilleurs d'eux-mêmes.

On s'efforcera de leur réservier le meilleur des accueils au début des législatures et les informer des différentes sortes d'appuis qu'ils peuvent attendre du Personnel parlementaire.

Un message sous forme d'interrogation en matière de protocole et du cérémonial parlementaire figure également dans ce numéro sous le titre «mise aux normes du protocole parlementaire». Une façon de se poser des questions sur certaines de nos pratiques en matière protocolaire à la veille de la Quatrième République.

L'appui technique et matériel que nous apportons au Comité Consultatif Constitutionnel (CCC) n'est pas en reste. Il fait l'objet de notre coin en anglais. Ayant eu le privilège d'accueillir au Palais de Tsimbazaza ces neufs juristes érudits, nous avons fait de notre mieux pour qu'ils puissent travailler dans les meilleures conditions.

Cette édition de «AKO» s'interroge aussi sur un phénomène parfois difficile à expliquer. Tout au début de l'actuelle décennie, en l'an 2000, un important symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des

libertés dans l'espace francophone, auquel Madagascar avait participé, a été organisé dans la Capitale malienne : un vaste mouvement de sensibilisation et de mobilisation de l'ensemble des acteurs et des protagonistes du processus démocratique dans l'espace francophone qui implique, non seulement les Etats et les Gouvernements, mais aussi les partis politiques, les syndicats, les médias, les organisations non gouvernementales et toutes les composantes de la Société civile.

Les travaux de ces groupements, après plusieurs amendements à différents niveaux, avaient débouché sur ce qu'on appelle communément « la Déclaration de Bamako » avec son programme d'action. Ce document a été entériné par la Conférence au Sommet de Beyrouth, toujours avec la présence au plus haut niveau de Madagascar.

Depuis et jusqu'à présent, force est de constater que la mise en oeuvre de la Déclaration de Bamako n'a jamais été vraiment à l'ordre du jour dans notre pays. Alors que son application de façon concrète aurait pu nous épargner la grande partie des problèmes que nous connaissons actuellement.

Ce phénomène interpelle non seulement les autorités gouvernementales sur le sérieux avec lequel elles engagent notre pays sur le plan international, mais aussi et surtout la société civile qui n'a jamais joué le rôle qui est le sien, ces dix dernières années.

La formation du personnel n'est pas en reste car on y traite également l'enseignement d'Excel avancé, de mécanique automobile, de langue française en cours de réalisation pour ce dernier trimestre de l'année 2010.

Diverses rubriques devenues maintenant classiques pour les lecteurs de «AKO» telles que «ils ont dit», «Tafa tamin'i», les pages réservées à la Mutualité et à celle du Syndicat Autonome du Personnel terminent ce numéro avec quelques proverbes relatifs à la vie politique ■

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY



L'INVITÉ DE AKO

Cette fois, «l'invité de Ako» est un monument dans son domaine d'expertise, le compte rendu analytique et intégral. Ayant fait son entrée dans l'administration parlementaire le 25 mars 1985, Monsieur BALAVA Jean, juriste de formation, occupe depuis 1993 le poste de Chef de Service des procès verbaux. A travers cette interview, il nous donne son analyse de la situation actuelle de son Service tout en dressant ses perspectives d'avenir.

I N T E R V I E W

AKO : AKO : Monsieur BALAVA Jean, vous êtes le doyen en terme de durabilité parmi les Chefs de Service. Pouvez-vous nous décrire l'évolution du Service des Procès-verbaux que vous dirigez ?

BALAVA Jean : Tout d'abord, je tiens à remercier le Comité de Rédaction du bulletin «Akon'ny Antenimierampirenena» pour l'insigne honneur qu'il m'a fait, car à ma souvenance, c'est la première fois qu'un Chef de Service en exercice en est l'invité.

Ensuite, permettez-moi de dire quelques mots sur ma carrière à l'Assemblée nationale, eu égard à la durabilité que vous avez invoquée. Au départ, je n'étais vraiment pas emballé à l'idée de travailler dans l'administration, préférant plutôt les boulot actifs, c'est à dire avec des déplacements fréquents, que l'enfermement dans un bureau. Mais selon l'adage, «l'appétit vient en mangeant», je me suis épris de ma fonction jusqu'à en faire une passion, ma formation de juriste aidant.

Maintenant, passons au Service des Procès-verbaux dont je suis le responsable depuis 19 ans. Certains ne vont pas me croire si je révèle ici que, aussi important soit-il, ce Service n'existe que vers la fin de la 2^e République. En effet, jusqu'en 1988, la Direction de la Législation actuelle avec ses cinq composantes, plus deux ou trois autres entités étaient englobées dans un seul Service. Le Service des Procèsverbaux proprement dit n'a vu le jour qu'en 1988, et moi-même j'en ai pris les rênes, en tant qu'intérimaire d'abord, depuis les événements de 1991.

AKO : Dans les pays de tradition démocratique, l'Administration parlementaire est caractérisée par la mobilité des cadres jusqu'au niveau



Monsieur BALAVA Jean, Chef du Service des Procès-verbaux et des Comptes-rendus Analytiques

du chef de service. Un chef de service est amené à diriger trois ou quatre services différents avant d'être proposable au poste de Directeur. Une fois Directeur, il y reste jusqu'à sa retraite, sauf incident de parcours. D'après vous, ce système qui mise plus sur l'expérience est-il transposable à Madagascar ?

BALAVA Jean : De manière générale, la tradition démocratique que vous invoquez n'est pas un concept figé mais appelé à évoluer, surtout en ce temps de la mondialisation. Dans ce sens, aucun pays ne peut plus se positionner comme modèle en matière de démocratie.

L'Administration parlementaire n'échappe pas à cette dynamique. Ce qui exclut ipso facto la transposition pure et simple d'une méthode ou d'une expérience jugée concluante ailleurs.

Certes, les cadres parlementaires sont

appelés à acquérir de l'expérience, surtout ceux qui exercent dans le domaine de la législation proprement dite, et les Chefs de Service constituant le premier maillon du domaine de l'Administration parlementaire.

Toujours est-il que je suis entièrement d'accord sur le fait que, même si c'est à titre de motivation seulement, la nomination à un poste de responsabilité doit obéir à des règles strictes, basées sur la connaissance et l'expérience. En un mot, la promotion doit être le fruit d'un effort académique et professionnel.

Pour le cas de l'Assemblée nationale malagasy, le problème est d'ordre structurel, car la trop grande interaction entre les textes régissant les politiques (loi organique et règlement intérieur) et ceux régissant le personnel (statut...) ne favorise pas beaucoup l'émancipation du cadre ou

de l'agent dans l'exercice de ses tâches. Cette situation trouve son corollaire dans la gestion de carrière du personnel, surtout dans la nomination à un poste de responsabilité, comme je l'ai annoncé auparavant.

AKO : *La transcription des comptes rendus intégraux et analytiques bénéficient ces derniers temps des concours précieux de la technologie informatique. Comment le Service des Procès-verbaux s'organise-t-il pour mener à bien ses missions de compte-rendu écrit des séances plénières ?*

BALAVA Jean : Avant de répondre à cette question, permettez-moi d'abord de vous indiquer que le domaine des procès-verbaux figure parmi les services qui vous procurent le plus de liberté dans l'accomplissement de votre tâche. C'est un domaine où il n'y a pas de règles préétablies comme dans les autres disciplines. Là, vous avez un éventail d'expérimentation très large, corroboré par une méthodologie très fournie. En terme plus clair, vous êtes libre d'essayer n'importe quelle méthode. Ensuite, c'est aussi un travail d'équipe, donc pour avoir de bons résultats dans ce secteur, il faut être un bon meneur d'homme.

En conséquence, aussi précieux soit-il, le concours apporté par la nouvelle technologie n'est qu'un adjuvant, car les procès-verbaux sont un domaine qui dépend encore beaucoup de la capacité humaine. Toujours est-il que j'admet qu'on ne peut pas minimiser l'apport de l'informatique, en ce sens que son concours a decuplé le rendement du service en matière de célérité et de qualité.

De manière plus directe, si en 1985, voilà déjà 25 ans, il a fallu plus de trois mois pour établir un compte rendu intégral de 100 pages, actuellement cela ne requiert pas plus de trois jours. Je me souviens bien, quand j'ai fait mon entrée à l'Assemblée nationale, c'étaient les procès-verbaux de l'avant dernière année qu'on avait à collationner.

De par mon expérience, la répartition des tâches fractionnées au minimum de temps possible s'avère être la plus efficace des méthodes, car elle préserve la capacité humaine. Cela trouve aussi sa justification avec la différence des niveaux des agents qui engendrent automatiquement une différence de capacité, ce qui nécessite continuellement la recherche d'un juste milieu.

AKO : *Actuellement, il est de plus en plus rare de trouver des sténographes dans les parlements d'Afrique dont l'Assemblée nationale de Madagascar. Le seul centre de formation connu actuellement se trouve à Yaoundé au Cameroun. Dans votre manière de fonctionner, le service a-t-il encore besoin de sténographes ?*

BALAVA Jean : Tout d'abord, la sténographie n'est pas une discipline figée, sa pratique évolue avec le temps. Cela s'explique par le fait que si autrefois, on avait eu recours uniquement à la sténographie manuelle, actuellement on utilise déjà la sténotypie. Cela démontre qu'on a toujours besoin des sténographes. Cela conforte même mon assertion de tout à l'heure en affirmant que le potentiel humain prime tout autre moyen en matière de compte-rendu. Si l'usage de la sténotypie est pratiqué dans tous les pays développés, par contre, à Madagascar en particulier, et en Afrique, en général, même les simples sténographes commencent à se faire rares. C'est la raison du grand décalage entre l'établissement des comptes-rendus, surtout intégraux, dans ces deux catégories données. Aussi, avons-nous grand intérêt à nouer un partenariat avec le Centre de formation de Yaoundé si nous ne voulons pas continuer dans la médiocrité.

AKO : *L'une de vos grandes faiblesses se reflète dans l'incapacité de l'Institution de faire publier au journal officiel de la République les comptes-rendus de débats parlementaires. La*

population ne connaît pas toujours ce que fait l'Assemblée nationale, surtout elle n'a pas de référence qui à la position défendue par son député durant les débats parlementaires. Qu'comptez-vous proposer pour que Bureau de la prochaine législature se convaincu de l'importance de publication des débats dans les Journaux Officiels de la République ?

BALAVA Jean : Je ne suis pas d'accord avec votre affirmation voulant que ce fait soit une faiblesse du Service des Procès-verbaux, car publier les comptes-rendus dans le Journal Officiel de la République ne relève pas uniquement de notre compétence. Il y va plutôt de la volonté de l'Institution toute entière. Pour ma part, à l'ère de la société de communication où nous vivons actuellement, je pense que le recours uniquement au Journal Officiel est dépassé, voire obsolète, et ce pour plusieurs raisons telles que la pauvreté des malgaches qui ne leur permettent pas d'acheter des Journaux Officiels, l'insuffisance des infrastructures qui rendent ces derniers difficilement accessibles, et surtout le niveau de connaissance de la population avec un taux d'analphabétisation encore important, peuvent être avancées. Aussi, le meilleur moyen auquel on devrait recourir est l'usage des chaînes de télévision pour les citadins et la radio pour les ruraux. Pour commencer, point n'est besoin d'avoir une chaîne propre au Parlement car avec la profusion des moyens que j'ai invoqués, la concurrence aidant, je crois qu'il ne serait pas trop difficile d'établir un partenariat gagnant-gagnant avec ces derniers.

AKO : *A Madagascar, le système est un peu inhabituel, voire bizarre dans la mesure où les débats se déroulent très souvent en malgache alors que les projets de textes législatifs sont en français. Pour mieux cerner l'esprit des futurs textes législatifs, ne serait-il pas mieux d'exiger que, dorénavant, c'est la version malgache qui fait foi dans notre système normatif ?*

BALAVA Jean : Permettez-moi d'abord de souligner que ce système n'est pas l'apanage de Madagascar, mais de toutes les anciennes colonies. D'ordre général d'abord, plusieurs sources peuvent être à l'origine de ce problème. Il y a d'abord la multitude de dialectes dans les pays sous-développés. Il y aussi le système de législation calqué sur celui de l'ex-puissance coloniale, ce qui laisse une trace indélébile difficile à effacer. Pour

texte en telle ou telle langue fait fol. En conséquence, comme rien ne nous empêche de débattre en malgache, l'utilisation de deux langues au niveau de l'Assemblée nationale a encore de beaux jours devant elle.

AKO : *La perspective du Service des Procès-verbaux durant la prochaine législature ? Où en est-on avec la mise en ligne de la version numérisée de compte-rendu intégral des débats ? La*

tendance parlementariste, et non seulement des pays développés. D'ailleurs, j'ose affirmer que si la législation est le moteur du Parlement, le compte-rendu en est le carburant qui le fait tourner. Or, a-t-on déjà vu quelque part dans le monde une usine fabricant de moteur à la fois exploitant et vendeur de carburant ? Pour ce qui est de la mise en ligne de la version numérisée des comptes-rendus intégraux des débats, à mon sens, elle est déjà opérationnelle. Vous parlez de table analytique des débats, avec classement par thème de référence. Certes, on en a besoin, mais à mon avis, on ne devrait pas s'arrêter là. A mon sens, ce qui manque le plus à l'Assemblée nationale malagasy, c'est une structure chargée de l'établissement et de l'analyse des statistiques, à l'instar des assemblées parlementaires dignes de ce nom. Ces données à analyser, évidemment, concernent toutes les activités de l'Assemblée nationale, et non seulement celle du domaine des comptes rendus. En un mot, le problème ne réside pas au niveau du Service des Procès-verbaux, car pour nous, toutes les données sont là, mais la structure actuelle ne permet pas son exploitation.



Monsieur BALAVA Jean et ses collaborateurs

le cas de Madagascar, même si nous nous targuons de pouvoir parler une seule langue, notre lexique n'est pas encore assez fourni malgré l'effort des académiciens. Aussi, avant d'envisager toute révolution dans notre système normatif, faut-il d'abord résoudre ces problèmes. D'ailleurs, on a déjà expérimenté la malgachisation à Madagascar et nous tous, nous savons quel en était le résultat. A côté de ces problèmes d'ordre général, il existe aussi d'autres problèmes plus techniques. En effet, nous ne sommes pas sans savoir que dans les traités et autres accords internationaux que nous ratifions sous forme de projet de loi, il y a des dispositions spécifiant que seul le

table analytique des débats avec son classement par thème de référence et la table nominative des interventions seront-elles effectives dès la séance solennelle d'ouverture ?

BALAVA Jean : Parlant de perspective, je tiens d'abord à souligner la complexité et la multiplicité des comptes-rendus. C'est la raison pour laquelle ils constituent une discipline à part entière dans toutes les assemblées parlementaires ayant l'ambition d'exercer convenablement leur fonction législative. En conséquence, l'instauration d'une Direction des Comptes-rendus figure parmi les priorités de tous les pays à

AKO : Le mot de la fin ?

BALAVA Jean : Je pense que l'organisation de l'Assemblée nationale, en général, et celle du domaine des comptes-rendus, en particulier, serait beaucoup plus efficace si on se dotait d'une structure adaptée. Ses ressources humaines sont assez fournies pour y faire face. Il suffit d'effectuer une meilleure répartition de ce potentiel humain pour avoir une exploitation adéquate et le tour sera joué ■

Recueilli par Calvin
RANDRIAMAHAFANJARY

NOS ATTENTES PAR RAPPORT À LA NOUVELLE PRÉSENTATION NATIONALE

Face à l'avènement de la première législature de la IVème République, le Personnel de l'Assemblée nationale est fin prêt pour assister les nouveaux députés dans leur travail parlementaire. La principale mission de ces fonctionnaires, c'est d'être au service de tous députés sans exception dont l'objectif se doit d'éditer des bonnes lois garantes d'une bonne justice.



Le Palais de Tsimbazaza

Dans «AKO, Edition Spéciale du mois de mai 2010», nous avons essayé de dresser le profil du député de la 4^{ème} République avec son environnement démocratique.

Cette mission politique de notre représentation nationale ne peut être conçue sans mettre l'accent sur le rôle important du Personnel de l'Assemblée nationale comme jouant une cruciale fonction d'appui, disait Monsieur IMBIKI Anaclet, à l'occasion d'une Conférence

intitulée « l'Assemblée nationale face aux défis de la 4^{ème} République » (*).

Nous, par contre, nous disons que le Personnel d'appui que nous sommes ne sert à rien si nos députés n'arrivent pas à nous utiliser au maximum dans l'exercice de leur mandat. Au départ, il faut, qu'une fois arrivés à l'Assemblée nationale, ils aient cette ferme volonté politique de mener un mandat national conformément à l'esprit et à la lettre de la loi fondamentale de la République. Qu'ils ne

mettent plus les intérêts politiques partisans au dessus de l'intérêt général, et que leurs âme et conscience soient dominées par les aspirations légitimes de la grande partie de la population malgache.

Evoluant dans un environnement caractérisé par la séparation et l'équilibre des pouvoirs, ils n'ont plus ce réflexe d'obéir aveuglément aux ordres et directives des pères fondateurs de leurs partis, même s'ils représentent la majorité gouvernementale. Avec ce genre d'élus,

(*) Conférence devant les membres du Personnel de l'Assemblée nationale, le vendredi 26 février 2010 au Palais de Tsimbazaza.

le personnel d'appui brillera comme le diamant de la pléiade, cher à Léopold Sédar Senghor. Il sera bien à l'aise dans sa fonction de bras et mémoire de l'Institution législative.

Dans les domaines législatifs et des contrôles de l'action gouvernementale.

Le Personnel d'appui sait qu'il sera sollicité dans la recherche législative avancée, dans l'établissement des dossiers législatifs, dans les résumés des dernières publications sur les divers sujets à débattre au niveau de la Chambre. Ses conseils et points de vue peuvent être déterminants pour les questions de procédure. Son concours sera précieux dans la rédaction en des formes juridiques des propositions de loi, des amendements et des propositions de résolution.

Les questions écrites et les questions orales seront peaufinées dans ces services administratifs pour qu'elles obtiennent la résonance comme les députés aiment bien l'entendre. Il sera bien fier de pouvoir apporter ses expériences techniques dans son rôle d'appui aux différentes Commissions permanentes et aux diverses Commissions spéciales à l'image des Commissions d'enquête parlementaire. Bien que discret et humble, ce sera avec beaucoup d'enthousiasme qu'il s'entretiendra avec les techniciens des Ministères sur des sujets inscrits dans l'agenda de sa Commission, recueillir le maximum d'informations et commencer déjà à analyser les avantages et inconvénients des réformes envisagées par l'Exécutif, dans tel ou tel secteur d'activités. Il compilera les droits antérieurs avec les comptes-rendus intégraux des séances pour que les nouveaux élus aient l'esprit et la lettre des anciens textes des lois.

Ses archives seront très riches, car organisés par législature et présentés dans des dossiers thématiques pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de Madagascar, en général, et celle de l'Assemblée nationale, en particulier. Sur



Quelques membres du personnel du Service législatif au travail

le plan extérieur, sa contribution aidera les délégations chargées de mission de voir plus claire dans les arcanes des relations parlementaires internationales. Les missions et objectifs de chaque organisation interparlementaire seront explicités à l'intention de la représentation nationale. Soulever l'importance et l'enjeu de chaque conférence interparlementaire pour le bien du pays, celui de la sous-région et du Continent auxquels nous appartenons, relèvent de ses attributions, sans pour autant décider sur quoi que ce soit à la place des élus.

L'histoire du parlementarisme montre bien que les meilleurs députés sont souvent ceux qui savent utiliser tous les moyens mis à leur disposition à commencer par l'éclairage apporté par les fonctionnaires parlementaires.

Dans les domaines logistiques.

Le fonctionnaire parlementaire s'appliquera à soigner, dans la mesure du possible, les lieux d'hébergement des députés, à organiser la cafétéria, puis veiller à la propreté des lieux, à l'ordre

dans chaque salle de réunion et à la bonne marche de toutes les installations techniques ainsi que l'entretien du jardin, ...

L'équipe du Service médico-social mettra toutes ses compétences en matière de prévention et des soins de santé primaire pour sauvegarder les bonnes conditions physique et morale des nouveaux députés.

Autant de dispositions que le personnel d'appui s'efforce d'étudier en profondeur durant cette période transitoire. Il espère être bien utilisé en fonction de son domaine d'expertise et contribuer ainsi, à sa manière, au développement harmonieux de son pays.

Ce message en terme de redynamisation des activités parlementaires est bien transmis lorsque le personnel d'appui constate que le taux de fréquentation des Services législatifs devienne supérieur par rapport à celui des autres Services ■

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

PROMOTION D'UNE CULTURE DÉMOCRATIQUE : LA RICHESSE DE LA DECLARATION DE BAMAKO

A travers cet article, son auteur rappelle que depuis la dernière décennie, nous disposons d'un outil précieux pour faire de Madagascar un état démocratique et prospère économiquement : la déclaration de Bamako

Il y a une chose que les observateurs avertis n'arrivent pas toujours à comprendre quand il s'agit de Madagascar. Nous participons à la plupart des conférences organisées par les différentes organisations internationales et souvent, nous nous engageons à l'instar des autres pays membres à travers les signatures de nos plénipotentiaires aux différentes Résolutions et Engagements pris à l'issue des différents travaux de ces instances internationales. Cependant, force est de constater qu'une fois de retour au pays, nos émissaires se soucient peu quant à la vulgarisation et à la mise en oeuvre de ces outils de développement décidés internationalement. La « Déclaration de Bamako » (DB) est un cas flagrant dans ce domaine. Madagascar était bien présent dans la Capitale Malienne du 1er au 3 novembre 2000 à l'occasion du symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et libertés dans l'espace francophone.

Nous étions également représentés au plus haut niveau lors du 9ème sommet de la francophonie à Beyrouth du 18 au 20 octobre 2002, qui l'a notamment adopté officiellement et offrant ainsi une force exécutoire aux différentes dispositions de la Déclaration de Bamako.

A Madagascar, ni les autorités gouvernementales, ni les partis d'opposition, ni les organisations qui se disent de la Société civile, n'ont jamais mis à profit la richesse de cette Déclaration depuis l'année 2000. Alors que sa mise en oeuvre collective aurait permis de nous faire l'économie de beaucoup d'arbitraires, et surtout, de la dernière crise de 2009. Pour mieux comprendre, il est important de rappeler brièvement les principales dispositions de la DB.



Les grands principes de la Déclaration de Bamako.

D'abord, c'est une affirmation de notre adhésion aux différents principes fondamentaux qui suivent :

- 1- La démocratie, système de valeurs universelles, est fondée sur la reconnaissance du caractère inaliénable de la dignité et de l'égale valeur de tous les êtres humains ; chacun a le droit d'influer sur la vie sociale, professionnelle et politique et de bénéficier du droit au développement ;
- 2- L'Etat de droit qui implique la soumission de l'ensemble des Institutions à la loi, la séparation des pouvoirs, le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'égalité devant la loi des citoyens, femmes et hommes, représentant autant d'éléments constitutifs du régime démocratique ;
- 3- La démocratie exige, en particulier, la tenue, à intervalles réguliers, d'élections libres, fiables et transparentes, fondées sur le respect et l'exercice, sans aucun empêchement ni aucune discrimination, du droit à la liberté et à l'intégrité physique de tout électeur et de tout candidat, du droit à la liberté d'opinion et d'expression, notamment par voie de presse et autre moyen de communication, de la liberté de réunion et de manifestation, et de la liberté d'association ;
- 4- La démocratie est incompatible avec toute modification substantielle du régime introduite de façon arbitraire ou subreptice, un délai raisonnable devant toujours séparer l'adoption de la modification de son entrée en vigueur ;
- 5- La démocratie suppose l'existence de partis politiques égaux en droits, libres de s'organiser et de s'exprimer, pour autant que leur programme et leurs actions ne remettent pas en cause les valeurs fondamentales de la démocratie et des droits de l'Homme. Ainsi, la démocratie va de pair avec le multipartisme. Elle doit assurer à l'opposition un statut clairement défini, exclusif de tout ostracisme ;

6- La démocratie requiert la pratique du dialogue à tous les niveaux aussi bien entre les citoyens, entre les partenaires sociaux, entre les partis politiques, qu'entre l'Etat et la Société Civile. La démocratie implique la participation des citoyens à la vie politique et leur permet d'exercer leur droit de contrôle.

A la lecture de ces principes, nous trouvons bien que la démocratie, cadre politique de l'Etat de droit et de la protection des droits de l'Homme, est le système de pouvoir politique qui favorise le mieux la stabilité à long terme et la sécurité juridique ; par le climat de liberté qu'elle suscite, la démocratie crée aussi les conditions d'une mobilisation librement acceptée par la population pour le développement ; la démocratie et le développement sont indissociables ; ce sont là les facteurs d'une paix sociale durable qui fait cruellement défaut dans notre pays.

Si tels étaient ses principes, quels sont alors les engagements pris par nos dirigeants et plénipotentiaires à travers la Déclaration de Bamako ?

Nous allons nous limiter à un certain nombre de points que nous jugeons essentiels, mais dont l'application n'a jamais été à l'ordre du jour à Madagascar depuis le sommet de Beyrouth, en octobre 2002.

Pour la consolidation de l'Etat de droit :

- 1- Renforcer les capacités des Institutions de l'Etat de droit, classiques ou nouvelles, et oeuvrer en vue de les faire bénéficier de l'indépendance nécessaire à l'exercice impartial de leur mission ;
- 2- Encourager le renouveau de l'institution parlementaire, en facilitant matériellement le travail des élus, en veillant au respect de leurs immunités et en favorisant leur formation ;
- 3- Assurer l'indépendance de la magistrature, la liberté du Barreau et la promotion d'une justice efficace et

accessible, garante de l'Etat de droit, conformément à la Déclaration et au Plan d'action décennal du Caire adoptés par la IIIème Conférence des Ministres francophones de la justice,

droits de l'Homme, honorer et perfaire les engagements ainsi contractés, s'assurer de leur pleine mise en œuvre et former tous ceux qui sont chargés de leur application effective.

Pour la tenue d'une élection libre, fiable et transparente :

- 1- S'attacher au renforcement des capacités nationales de l'ensemble des acteurs et des structures impliqués dans le processus électoral, en mettant l'accent sur l'établissement d'un état civil et de liste électorale fiables ;
- 2- S'assurer que l'organisation des élections, depuis les opérations préparatoires et la campagne électorale jusqu'au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats, y inclus, le cas échéant, le contentieux, s'effectue dans une transparence totale et relève de la compétence d'organes crédibles dont l'indépendance est reconnue par tous ;
- 3- Garantir la pleine participation des citoyens au scrutin ainsi que le traitement égal des candidats tout au long des opérations électorales.

Pour la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'Homme :

- 1- Développer l'esprit de tolérance et promouvoir la culture démocratique dans toutes ses dimensions, afin de sensibiliser, par l'éducation et la formation, les responsables publics, l'ensemble des acteurs de la vie politique et tous les citoyens aux exigences éthiques de la démocratie et des droits de l'Homme ;
- 2- Favoriser, à cet effet, l'émergence de nouveaux partenariats entre initiatives publiques et privées, mobilisant tous les acteurs engagés pour la démocratie et les droits de l'Homme ;
- 3- Ratifier les principaux instruments internationaux et régionaux relatifs aux

Pour son application, la Déclaration de Bamako prévoit également un mécanisme de suivi qui, il faut le reconnaître, n'est pas encore efficace et se limite souvent à un certain nombre de pays en crise ouverte et occulte souvent les séries de dérapage perpétré par un régime élu démocratiquement, mais qui, peu à peu, par ses agissements, est en train d'anéantir tous les acquis démocratiques précédents.

Si la francophonie avait su se mobiliser à temps, disons à partir du référendum constitutionnel de 2007, dont la substance était 3 ou 4 fois plus grave en terme de séparation et d'équilibre des pouvoirs que le référendum du Président Mamadou Tandja dont le seul tort était de vouloir modifier le terme de son mandat, la situation aurait pu être autrement dans notre pays.

La déclaration de Bamako reste notre avenir

Dix ans après son adoption, nous devons maintenant souligner l'enjeu de l'effectivité des mécanismes de mise en œuvre de la Déclaration de Bamako afin d'instaurer à Madagascar une culture démocratique intériorisée et internationalement reconnue.

Il est important maintenant pour tout un chacun, les partis politiques, le Gouvernement, la Société Civile de rendre compte de la pertinence de ce texte, de la résonance que son message devrait avoir au sein de la Société Malgache.

La Déclaration de Bamako est un outil précieux à notre disposition pour faire sortir le pays du cercle infernal de crise cyclique à laquelle il se trouve régulièrement confronté ■

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

MISE AUX NORMES DU PROTOCOLE PARLEMENTAIRE

Le moment est propice, en cette période de transition, de se remettre en question, voir dans quelle mesure les pratiques anciennes ne cadrent plus avec l'évolution socioculturelle actuelle. L'article qui suit répond à cette préoccupation sous l'angle du protocole et cérémonial parlementaire.



Monsieur SAID KANANAKY, Commissaire Divisionnaire Honoraire, devant les membres du personnel de l'Assemblée au Palais de Tsimbazaza

D'entrée, il est important de souligner que l'auteur de cet article n'est pas un spécialiste en matière de protocole. Il est tout simplement attentif aux nombreuses remarques et observations que les visiteurs nationaux et étrangers avaient formulées par rapport au protocole et cérémonial parlementaire en vigueur actuellement au sein du Parlement malgache, en général et au niveau de l'Assemblée nationale, en particulier.

En effet, pratiquement depuis le début de la troisième République en 1993 durant la première législature, des parlementaires, des collègues fonctionnaires parlementaires américains, français, Belges, togolais, ... mais aussi des compatriotes malgaches sensibles aux rites protocolaires n'arrivent pas toujours à comprendre le pourquoi de certaines de nos pratiques dans le cérémonial parlementaire.

La dernière en date est la communication de Monsieur SAID KANANAKY, Commissaire Divisionnaire Honoraire et surtout l'un de nos éminents spécialistes en la matière, au Palais de Tsimbazaza,

devant les membres du personnel de l'Assemblée nationale le mercredi 22 septembre 2010. Ses différentes remarques ne font que confirmer celles déjà formulées par ses devanciers nationaux et étrangers.

L'objectif du présent article n'est pas d'imposer des changements drastiques, d'ailleurs il n'en a pas le pouvoir mais partager des soucis légitimes afin d'entraîner tout un chacun notamment les décideurs, à revoir certaines pratiques protocolaires qui se trouvent en contradiction avec les rôles constitutionnels du parlement.

Dans cette première parution nous allons nous limiter au protocole et cérémonial parlementaire dans le rapport entre le parlement et le pouvoir exécutif à l'intérieur de l'hémicycle.

Pour mieux comprendre la démarche, il nous paraît essentiel de rappeler ici les fondamentaux d'un parlement : C'est là qu'on élabore et vote la loi qui régit la République et c'est là également qu'on procède au contrôle systématique des

actions gouvernementales. En d'autres termes, c'est la volonté souveraine et les aspirations légitimes du peuple malgache qui s'expriment au sein de son parlement. De ces fondamentaux découlent un certain nombre de mesures à prendre qui correspondraient mieux à l'évolution politique et sociale actuelle de notre pays. Les Assemblées ont une liberté pour les manifestations qui se déroulent à l'intérieur de leur palais même si celles-ci auraient parfois besoin, pour leur organisation, des concours extérieurs, notamment ceux des détachements d'honneur des forces armées.

D'ailleurs l'existence de la Direction du protocole autonome au sein de l'Assemblée nationale lui confère une réelle liberté d'action pour tout ce qui touche aux manifestations internes, mais également dans les situations où les autorités parlementaires ne sont pas les seules parties prenantes. Le concept protocolaire dans toute démocratie digne de ce nom réside sur la préséance des élus par rapport aux autres personnalités.

I.- ROLE PRÉPONDERANT DU PRÉSIDENT DE CHAMBRE.

Le Président d'une chambre parlementaire représente l'institution avec sa lettre de noblesse. Il est tout à fait normal s'il occupe un rôle central en matière protocolaire. A l'intérieur de l'hémicycle, il a droit aux honneurs militaires (sabre au clair) avant de rejoindre le perchoir, il en est de même pour tout vice-président chargé de présider la séance plénière à la place du Président.

En revanche, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement en sa qualité de membre du pouvoir exécutif, responsable devant l'Assemblée nationale et dont les actes en tant que tels sont soumis au contrôle du parlement n'a pas droit à ce privilège une fois qu'il se trouve dans l'enceinte du parlement.

Dans la salle des séances, les Députés se lèvent seulement à l'annonce de l'arrivée du seul Président de l'Assemblée nationale. Au perchoir, personne ne s'assoie derrière le Président sauf le Secrétaire Général qui est son conseiller en matière de procédure parlementaire.

II.- DEPUTE ET MEMBRE DU PERSONNEL.

Les députés, le personnel administratif ainsi que les visiteurs devraient avoir le sens de respect mutuel et la décence au palais du parlement qui représente notre valeur propre en sus de sa nature de

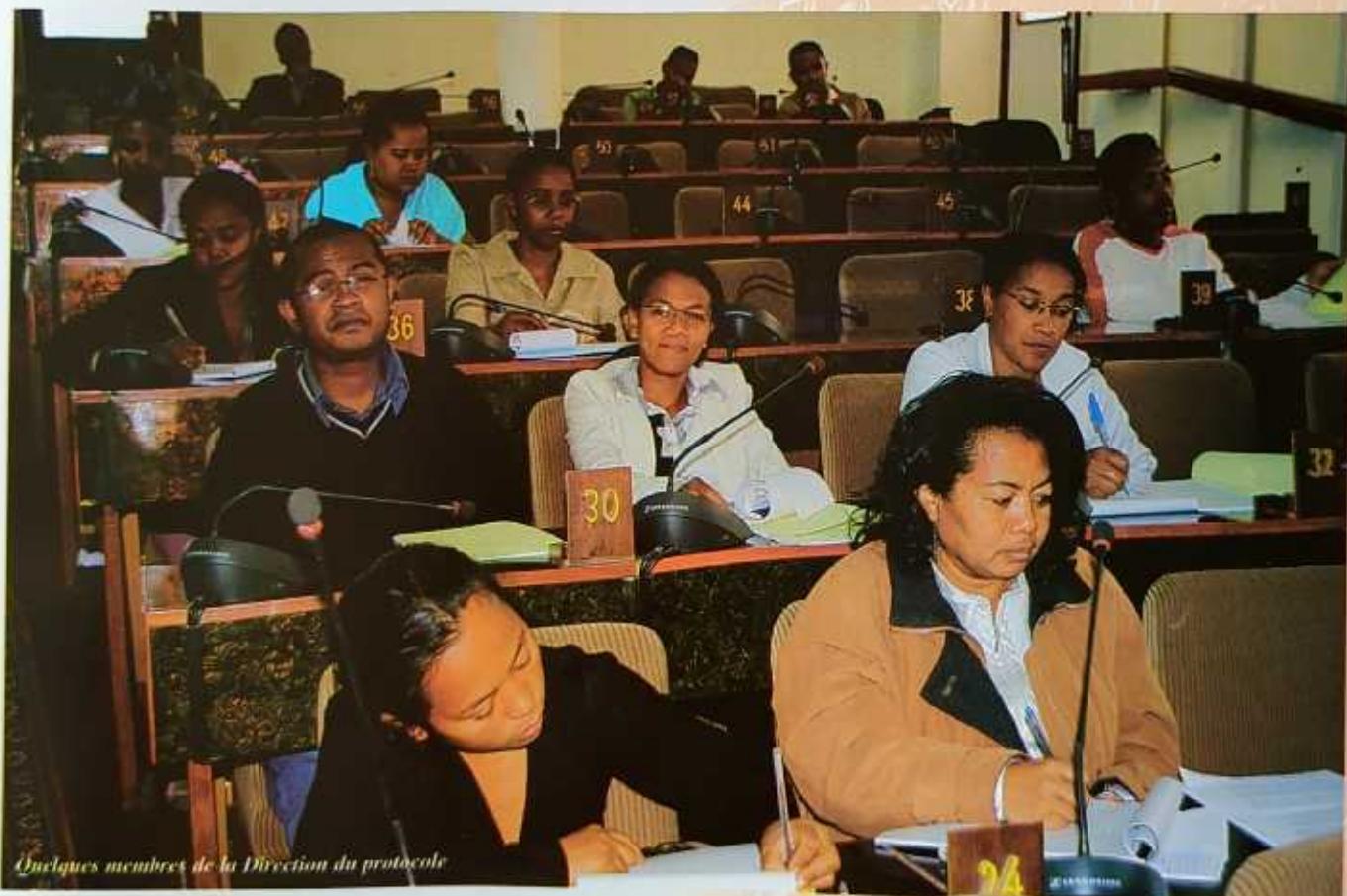
III.- LA SECURITE A L'INTERIEUR DU PALAIS.

Comme la Direction du Protocole, la Direction de la Sécurité dispose d'une large autonomie dans une assemblée parlementaire. C'est elle qui s'organise à sa façon mais dans les règles de l'art afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur du Palais.

Aucun élément armé étranger n'est autorisé à circuler à l'intérieur du Palais. Les journalistes rejoignent les places qui leurs sont réservées et évitent de déranger par leurs fréquents

Les personnes admises dans la partie affectée au public doivent avoir une tenue décente et observer le silence le plus complet. Elles ne doivent porter aucune arme ou objet pouvant en tenir lieu, apparent ou non.

Toute personne qui donne des marques d'approbation ou de désapprobation ou qui contrevient aux dispositions suscitées est, sur le champ, exclue par les huissiers ou agents chargés de maintenir l'ordre. Comme nous l'avons déjà indiqué plus haut et pour terminer, cet article n'a aucune prétention d'être exhaustif. Il est conçu tout simplement à titre indicatif. De



Quelques membres de la Direction du protocole

chantre de la démocratie. Chacun d'eux se présente au palais en tenue propre et correcte. Toute nourriture est proscrite dans la salle des séances ainsi que les téléphones portables non désactivés. Les services du protocole des ministères accompagnent les ministres jusqu'au devant du portail et se retirent, laissant ainsi leur collègue de l'Assemblée nationale prendre le relais.

déplacements le bon déroulement de la séance.

IV.- LE PUBLIC.

Nulle personne étrangère à l'Assemblée, si elle n'est autorisée ou invitée par le Président, ne peut s'introduire dans l'enceinte réservée aux députés.

ce fait, il serait impératif de disposer d'un acte réglementaire déterminant les règles de présence protocolaire au sein de chaque Chambre du parlement. Cet acte réglementaire relève de la compétence du Président de Chambre sur proposition des membres de chaque Bureau Permanent.

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

DÉFIS ET PERSPECTIVES DE L'E-PARLEMENT

L'Assemblée nationale est au cœur de l'autoroute de l'information et de nouvelles technologies de l'information et la communication. L'e-Parlement a pour but d'aider les assemblées législatives à tirer profit de ces nouveaux outils à leur travail parlementaire. Il facilite les débats, négociations et dialogues entre Etats faisant partie des micro-mondes.

Dans le monde entier, l'utilisation de la technologie de l'information et de la communication est indispensable. L'e-Parlement a pour vocation d'aider les Assemblées législatives à exploiter les avantages potentiels des TICs dans leur travail et à fixer des objectifs et priorités

- contribuer à l'étude des sociétés politiques micro-mondiales et des partis politiques du micro-monde ;
- fournir aux partis politiques une aide et une assistance technique et juridique ;
- représenter l'ensemble des partis



L'équipe du Service des bases de données et de la reprographie

sur la manière de mettre en oeuvre ces outils précieux. L'équipe d'informaticiens qui travaille au sein du Parlement propose une organisation tendant à l'amélioration des travaux de l'e-Parlement.

Ses objectifs sont les suivants :

- contribuer aux dialogues, aux négociations et aux débats politiques entre les Etats du micro-monde ;
- contribuer, au sein des Etats du micro-monde, à la vigueur de la vie politique et aux débats politiques, notamment par l'intermédiaire des partis politiques ;

politiques au sein d'une même assemblée. Seuls les partis politiques des pays du micro-monde disposant d'un site internet et d'un logo peuvent être membres de l'e-Parlement. L'adhésion à l'e-Parlement, par un parti politique, entraîne l'acceptation des présents statuts. Chaque parti politique doit désigner, en son sein, un représentant qui dispose du droit de vote.

L'adhésion à l'e-Parlement est subordonnée à un accord du bureau de l'e-Parlement. L'e-Parlement peut, par motion, exclure de son sein, un parti politique qui ne respecterait pas les termes des présents statuts.

Tout citoyen du micro-monde peut assister et participer aux séances de l'e-Parlement, qui se déroulent publiquement sur une liste de diffusion tenue à cet effet. Ces citoyens n'ont pas le droit de voter. Ils sont toutefois éligibles aux différentes fonctions de l'e-Parlement. L'Africa Parliamentary Knowledge Network (APKN) s'appuiera sur les initiatives régionales existantes et favorise la création d'autres réseaux régionaux tout en fournit un cadre plus large de la création de synergies plus grandes et plus durables aux services communs, grâce à une plus grande masse critique et de meilleures économies d'échelle.

Le Réseau d'information vise à promouvoir et à favoriser le partage d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques entre les administrations parlementaires dans les domaines ci-après :

- processus Légititatif ;
- information et Recherche ;
- technologies de l'Information et des Communications (TIC) ;
- communication et Information publique.

Ces réseaux thématiques permettraient à un niveau continental, de promouvoir la formation et le développement des capacités du personnel parlementaire et ce, par l'organisation de séminaires et de sessions de formation, la création de forums en ligne et de services partagés, la promotion de groupes de travail thématique et de portails d'information.

L'approche stratégique de l'APKN est d'offrir aux Parlements des formations de qualité et des services d'information de manière efficace en termes de coûts, tout en créant une masse critique nécessaire pour construire et maintenir des services de qualité durable.

ANDRIAMAMPIONONA R. Samuel

ASSISTANCE OF THE NATIONAL ASSEMBLY STAFF TO THE CONSULTATIVE AND CONSTITUTIONAL COMMITTEE (CCC)

After its creation, the Consultative and Constitutional Committee works at the National Assembly. This presentation tries to show the technical assistance of the National Assembly staff for the CCC.



THE MEMBERS OF THE CONSULTATIVE AND CONSTITUTIONAL COMMITTEE

From left to right, up to down: Mr ZAFERA Maxime, Ms RANDRIATAVY Lovamalala, Mrs ANDRIANTSIMBAZOVINA Joël, ANDRIAMISA-RAMIHONE Amédée, RAZAFINDRAKOTO Misa, RAJAONARIVELO Théogène, NJARA Ernest, RAKOTOARISOA Florent (President), RAJOELINA Patrick

CREATION OF THE CONSULTATIVE AND CONSTITUTIONAL COMMITTEE (CCC)

The Consultative and Constitutional Committee (CCC) was created for the advent of the IVth Republic, by the Decree of the President of the High Authority of The Transition n° 2010 – 279 of 12 th May 2010. The Committee is composed by nine (09) members, it is charged with the elaboration process of one or some Constitution projects.

The appointment of these nine (09) members was by the Decree n° 2010 – 365 of the 27 th May 2010 and they are:

President

- RAKOTOARISOA Florent

Members :

- ZAFERA Maxime
- NJARA Ernest
- RAJAONARIVELO Théogène
- ANDRIAMISA-RAMIHONE Amédée
- RAJOELINA Patrick
- ANDRIANTSIMBAZOVINA Joël
- RANDRIATAVY Lovamalala
- RAZAFINDRAKOTO Misa

LOGISTICS

The technical staff of the National Assembly tries to give the material and technical supports to the Consultative and Constitutional Committee members. After an agreement between the Presidency of the High Authority of the Transition and the National Assembly, and in order to accomplish their mission, the members of

the Consultative and Constitutional Committee obtained some offices at this Institution :

- a big one for their meetings. Usually, this meeting room is for the Deputies members of the "Permanent Office" when they are in Parliamentary Sessions

- eight others for each member, offices also occupied by the Presidents of the Committees, the Quaestor and the Directors of Office during the Parliamentary Sessions. Because the members of the Consultative and Constitutional Committee came from different Regions of Madagascar, the General Secretary decided to place them at the GUEST CENTER inside the National Assembly.

LINKING OFFICE

Always with the purpose of assisting the members of the Consultative and Constitutional Committee, the General Secretary has created an "Executive Note" n°109-AN/SG of 14th June 2010 concerning the "LINKING OFFICE" of the Consultative and Constitutional Committee.

The members of the "LINKING OFFICE" are :

- Ms BENANDRASANA Soatsara Marciella Diadème, Chief of the line,
- Ms RAVAOARINELINA Georgette,

offices,

- topping up their mobile telephones and their personal computers monthly;
- sometimes, there are also errands that should be done in town. For that, the General Secretary has given a car to go outside the palace.

THE NATIONAL CONFERENCES

During the National conferences which were held at the "International Conference Center" (ICC) Ivato from 13th September to 18th September 2010, the Consultative and Constitutional Committee members have

and Constitutional Committee members preparing the organization of sensibilisation and information campaign about the Constitution project which has taken place from 2nd October to 10th November. This includes the Consultative and Constitutional Committee members' needs concerning their travelling, hotel and restaurant expenses and so on.

INTERNAL PARTNERSHIP

There is a closed partnership between the Consultative and Constitutional Committee members and the National Assembly. That



Some members of the technical staff of the National Assembly during the National Conferences in "International Conference Center" (ICC)

- Mr VANOARISON Michel Gervais, responsible of the logistics.

We are temporarily detached at this Office till the end of the Consultative and Constitutional Committee member's mission. The "linking office" has as principal attribution the collection of the Consultative and Constitutional Committee members' instructions and their transmission in time to the competent administrative responsible. In fact, we work under the co-ordination of the General Secretary and are here firstly to facilitate the Consultative and Constitutional Committee member's work. Most of the assistance is the secretarial works :

- on computer, printing and photocopying documents ;
- there is also assistance at the organization of their communications by ;
- Installing the fixed telephones at their

taken part at it. They were at the "Constitution Commission" during three days (from Monday to Wednesday). Then, they presented at the plenary sessions what all participants have agreed at this Commission. Twelve persons from the National Assembly ensured the administration tasks:

- eight have taken notes: two from the "Service of The Relations with the Parliamentarians", four from the "Service of Legislation" and two from the "linking office";
- two have been the sound operators; they are from the "Service of Legislation" too ; above that, two others looked after the logistics and there also were two drivers.

means with :

- the General secretary's office,
- the Administrative and Financial Direction (the Service of Transit),
- the Direction of Protocol,
- the Direction of the Interparlementarian Relations and the Communication (mainly the Service of the Information and the Relation with the Medias),
- the Direction of Logistic,
- the last but not the least The Direction of Legislation.

To conclude, we hope that the assistance we all have offered to the Consultative and Constitutional Committee members should be satisfactory and a really positive help.

SENSIBILISATION AND INFORMATION CAMPAIGN

The main responsible of the National Assembly mainly the General Secretary and the Administrative and Financial Director have worked with the Consultative

BENANDRASANA Soatsara Marciella Diadème

LA DIRECTION DU PROTOCOLE



*Le Directeur du Protocole,
Mr PITALY Julien*

La Direction du Protocole de l'Assemblée nationale est l'une des six Directions de l'Assemblée nationale. Elle transmet et perpétue l'éthique et la tradition de l'Institution aux nouveaux élus. Comme les Directions et Services au sein de l'Assemblée nationale, elle apporte ses soutiens et savoir-faire telles la préparation et l'organisation des relations avec les autres Institutions, ambassades et organismes internationaux.

1 - MISSION DE LA DIRECTION DU PROTOCOLE

La Direction du Protocole est l'une des six Directions de l'Assemblée nationale. Elle coordonne les programmes d'activités officiels et dispose de trois Services, dont :

- le Service des relations avec les institutions qui s'occupe de l'organisation de la participation de l'Assemblée nationale aux diverses cérémonies publiques de l'Etat ;

- le Service des voyages officiels qui se charge de l'accomplissement des formalités d'usage relatives aux déplacements officiels des parlementaires ;

- le Service des étiquettes, de l'audience interne et externe qui assure la préparation et

l'organisation des diverses réceptions internes et externes de l'Assemblée nationale.

La Direction du Protocole met à contribution l'efficacité et le professionnalisme de ses agents pour faire face aux différentes tâches qui

lui incombent.

Aussi avant la période de crise qu'a traversé la Nation, la Direction du protocole s'est acquittée de ses tâches avec assiduité et célérité. Le tableau récapitulatif, ci-dessous, l'atteste à travers des chiffres.

2- TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIVITES EN 2008

CEREMONIES

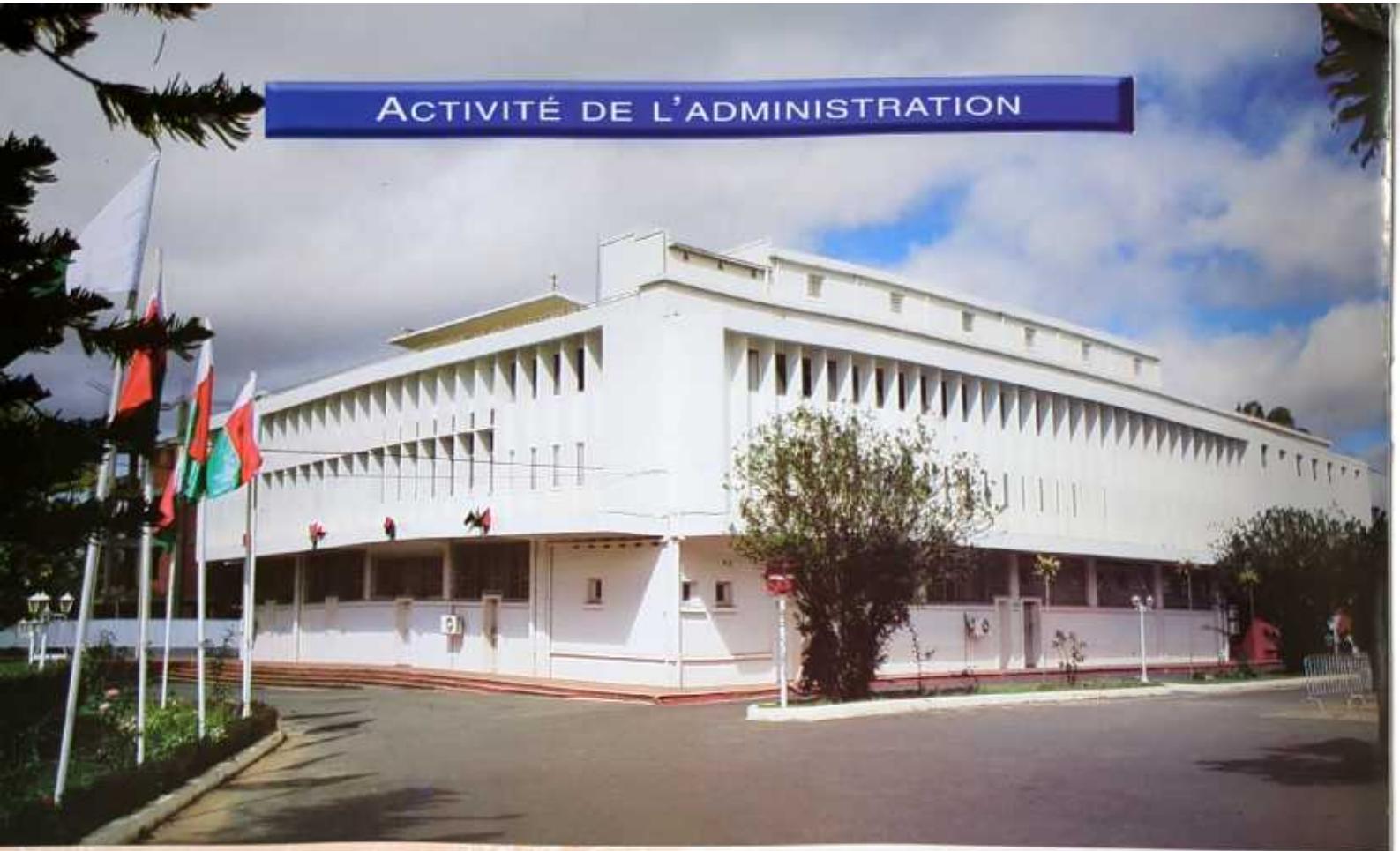
	Cérémonies	Réceptions	Ivato	TOTAL
1 ^{ère} Trimestre 2008	18	11	02	31
2 ^{ème} Trimestre 2008	83	32	0	115
3 ^{ème} Trimestre 2008	64	25	0	89
4 ^{ème} Trimestre 2008	76	22	0	98
TOTAL	241	90	02	333

VOYAGES OFFICIELS

	Président	Bureau Permanent	Députés	Personnel administratif	TOTAL
1 ^{ère} Trimestre 2008	03	06	13	06	28
2 ^{ème} Trimestre 2008	01	08	13	04	26
3 ^{ème} Trimestre 2008	00	03	12	02	17
4 ^{ème} Trimestre 2008	00	04	24	01	30
TOTAL	04	21	65	13	101

AUDIENCES

	Audiences officielles	Autres Audiences	TOTAL
1 ^{ère} Trimestre 2008	21	02	23
2 ^{ème} Trimestre 2008	12	08	20
3 ^{ème} Trimestre 2008	10	7	17
4 ^{ème} Trimestre 2008	16	12	28
TOTAL	59	29	88



La Direction du Protocole a accompagné les travaux du Comité Consultatif Constitutionnel, lors de la Consultation nationale en vue de l'élaboration de la future Constitution, qui s'est déroulée du 01 juin 2010 au 04 juin 2010 en établissant les invitations, l'envoi ainsi que l'aspect organisationnel de l'accueil des différentes personnalités.

3- RENFORCEMENT DE LA DIRECTION DU PROTOCOLE

Differentes conférences et formations professionnelles ont été organisées pour renforcer la capacité des agents de la Direction du Protocole, comme :

1. l'introduction au Protocole ;
2. les relations publiques ;
3. les cérémonies officielles ;
4. les visites officielles ;
5. les techniques d'accueil ;
6. le savoir-vivre en public ;
7. le plan de table ;
8. les autres attributions du Protocole ;
9. les déplacements.

Ces sujets cités précédemment ont permis à l'agent de protocole :

- de codifier sa façon de travailler de manière à inclure une méthodologie objective de l'approche du métier du protocole ;

- de se situer par rapport à son métier au sein de son service.

Ces conférences et formations ont permis d'élargir les connaissances culturelles des agents de protocole sur divers domaines dont les procédures diplomatiques sommaires telles qu'elles ont été exposées. Par ailleurs, une nouvelle législature offre pour tout travailleur de nouvelles perspectives professionnelles tendant à améliorer ce qui a été fait antérieurement. De ce fait, pour ne

pas être en reste, la Direction du protocole a élaboré son programme d'activités pour cette année en cours ainsi que pour l'année à venir. Il est important de souligner que la Direction du Protocole est en étroite collaboration avec les diverses Institutions de la Transition, avec les ambassades ainsi que les organismes nationaux et internationaux. ■

PITALY Julien



Des membres de la Direction du Protocole en formation

LA SÉCURITÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE EN CETTE PÉRIODE DE TRANSITION

L'Assemblée nationale est l'une des Institutions de la République de Madagascar. Dans une démocratie représentative, elle émane du peuple malagasy. Il s'avère normale si la sécurité du Palais de Tsimbazaza préoccupe le plus la Direction de la Sécurité et ses Services, surtout pendant la situation de crise.



Depuis quelques mois, notre pays vit sous un régime transitoire généré par un soulèvement populaire de l'année 2009. Des situations embarrassantes ont marqué le début de cette transition. Des individus de tout acabit en ont profité (certains politiciens, affairistes de toute nature, des individus malintentionnés de tout genre, etc....) pour s'enrichir rapidement de manière illicite et usent de subterfuge pour s'éterniser à leurs postes, « disons à caractère politique », sans délaisser d'autres manœuvres dilatoires tendant à faire perdurer cette phase transitoire. Ces pratiques ne font qu'envenimer, entre autres, l'environnement socio-économique national. De ce fait, un climat d'insécurité graduelle se fait sentir.

L'Assemblée nationale en tant qu'Institution de la République de Madagascar n'est pas épargnée par ce contexte. Pourtant, grâce aux différentes mesures adéquates prises en son sein par les responsables de différents niveaux, l'Assemblée nationale continue à fonctionner normalement malgré l'absence des parlementaires.

A cet effet, la Direction de la Sécurité en tant que responsable de la sécurité de l'Institution et conformément à sa principale mission, n'est pas en reste pour parer à toute éventualité pouvant générer l'insécurité.

Le Personnel de cette Direction, qui est issu de trois entités : Police, Gendarmerie et Armée, ne ménage pas ses efforts pour accomplir sa mission, comme ce qui a été déjà mentionné

dans le précédent numéro. Eu égard à la volonté inébranlable de ce personnel, les dispositions nécessaires au bon déroulement du service ont été prises. Hormis les consignes particulières données au personnel, telles que :

- l'intensification des fouilles à l'entrée sur les véhicules suspects et les bagages à main des visiteurs au poste de police ;
- l'exigence d'une pièce d'identité des visiteurs avant l'octroi de badge ;
- l'intensification des contrôles au niveau des deux centres d'accueil ;
- l'intensification des rondes sur l'ensemble du Palais de Tsimbazaza, de jour comme de nuit ;
- l'exécution de mission de patrouille (à pied ou motorisée) aux alentours du palais suivant le cas ;
- l'intensification des recherches de renseignements ;

Le Personnel de la sécurité intervient également contre des éventuels actes de vandalisme sur le patrimoine de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, la sécurité lointaine du palais de Tsimbazaza, en situation de trouble est assurée par l'EMMOREG (Etat-major Mixte Opérationnel de la Région), de

concert avec la Direction de la Sécurité, comme dans le cas des autres institutions.

Aussi, faut-il souligner qu'une bonne partie du Personnel de la Direction de la Sécurité a bénéficié d'avancement en grade pour cette année 2010 dont : 07 Policiers, 09 Militaires de l'Armée et 07 Gendarmes, à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance et celui de l'Armée Malagasy. D'un autre côté, faisant preuve de son attachement inconditionnel à la Patrie, tout le Personnel de la Direction de la Sécurité participe à la levée de couleurs tous les lundis matin, durant laquelle l'Hymne national est entonné. Enfin, point n'est besoin de rappeler que la bonne condition physique est l'un des facteurs essentiels que doivent avoir les éléments de la sécurité pour pouvoir répondre aux exigences du métier. Raison pour laquelle, des séances d'exercices physiques militaires sont incluses dans le programme hebdomadaire de la Direction de la Sécurité ■

Lieutenant-colonel NIXOR Tsitambala



Séances d'exercices physiques militaires

LE SERVICE MÉDICO-SOCIAL

Le Service Médico-social assure la santé et le bien-être des députés et des membres du personnel de l'Assemblée nationale. Lors de la conférence sur la santé publique au mois de Juillet, le Chef de service propose les dix recommandations aux patients victimes des hypertension artérielles et comment préserve-t-on les douleurs et caries dentaires pendant la période hivernale.

Missions et attributions du service :

- ✓ responsable de la santé et du bien être des députés, du personnel administratif ainsi que de leurs familles restreintes respectives.
- ✓ responsable de l'approvisionnement en produits pharmaceutiques (médicaments) et parapharmaceutiques (consommables médicaux) de l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de ses fonctions, le Service dirigé par le médecin chef, le Docteur RANDRIANARIVONY Roland Désiré Pierre, a présenté, lors d'une séance d'informations, le 01 juillet 2010 à la salle de séances de l'Assemblée nationale, les thèmes suivants :

- > les hypertension artérielles (HTA) ;

> l'impact de la période hivernale sur les maladies bucco-dentaires.

Vu l'augmentation incessante de la prévalence du nombre des personnels souffrant d'hypertension artérielle, le service a proposé les 10 recommandations suivantes afin d'améliorer la prise en charge des malades hypertendus.

1. faites-vous expliquer par votre médecin les risques de l'HTA ;
2. traitez votre HTA ;
3. comprenez l'importance de traiter votre HTA quotidiennement.
4. n'oubliez jamais de prendre votre traitement ;
5. prenez votre traitement aux heures fixes ;
6. informez votre médecin d'éventuels effets secondaires ;
7. acceptez, si votre médecin vous le prescrit, de prendre plusieurs médicaments antihypertenseurs, ou de changer de traitement ;
8. adaptez votre mode de vie à votre pathologie (régime peu salé, exercice physique, arrêt du tabac ...) ;
9. ne prenez pas le risque de tomber en panne de médicaments ;
10. consultez régulièrement votre médecin traitant.

Les médecins dentistes, quant à leur tour ont mis en exergue, la prévention des douleurs et caries dentaires, très manifestes durant la période hivernale, en insistant sur la façon et la technique de brossage pluriquotidien des dents, avec démonstration à l'appui ■

**Docteur RANDRIANARIVONY
Roland Désiré Pierre**



L'équipe du Service Médico-social dirigée par le Chef de Service, le Docteur RANDRIANARIVONY Roland Désiré Pierre, avec le Secrétaire Général

FORMATION DU PERSONNEL

Durant la suspension de l'Assemblée nationale, la formation est de mise pour renforcer la capacité du personnel, à commencer par le cours de langue française, de mécanique automobile et des séries de conférences. L'objectif consiste à renforcer les acquis pour mieux servir les députés de la IV^e République.



Une classe de Cours de langue française, niveau A2, avec Madame ZOELISOA Suzy, de l'Alliance française

Après les séances de formations, composées de 4 modules dispensées par l'INAM, qui ont été clôturées le 04 mai 2010, l'Administration ne cesse d'établir un partenariat avec d'autres établissements comme l'Alliance française et l'Institut National de Promotion Formation (INPF) pour la formation des membres de son Personnel respectivement en langue française et en mécanique automobile. Pour entretenir et améliorer les connaissances, les aptitudes et les qualités professionnelles des membres de son Personnel, l'Administration continue de mettre en oeuvre, à leur profit, l'organisation des différentes formations auprès des établissements cités ci-dessus. Dans ce cadre, diverses formations sont en cours et d'autres activités ont été entreprises :

1 - Cours de langue française :

Après le test de niveau effectué par l'Alliance française au mois de février 2010, 159 membres du Personnel issus de différentes catégories suivent des cours de français, en se répartissant aux

différents niveaux suivants : du débutant aux niveaux A1, A2, B1, B2, C1, et C2. Les cours ont débuté le 12 juillet 2010 et devraient se terminer normalement en novembre 2010.

A la fin de cette formation, à part l'acquisition de connaissances pour

chacun, les participants qui réussissent à l'examen, bénéficieront d'une bonification d'ancienneté.

2 - Cours en mécanique automobile :

24 agents suivent des séances de formation en mécanique automobile à l'INPF concernant 3 modules : moteur diesel, électricité et moteur essence. Les cours ont débuté le 31 juillet dernier et se tiennent à l'INPF pour un volume total de 90 heures. Les participants sont composés de chauffeurs et de mécaniciens.

3 - Une séance d'informations sur la santé publique,

ayant pour thèmes « les hypertension artérielles » et « l'impact de la période hivernale sur les maladies bucco-dentaires », a été organisée par l'équipe du Service Médico-social le 01 juillet 2010 à la salle des séances de l'Assemblée nationale.

Quatre médecins : Dr RANDRIANARIVONY Roland, médecin chef, généraliste, Dr FENOMILA René et Dr RAZAFIMAHATRATRA Pauléon, dentistes, ainsi que Dr BERNARD, urgentiste, se sont relayés pour apporter les informations nécessaires aux



De gauche à droite : Dr FENOMILA René et Dr RAZAFIMAHATRATRA Pauléon, dentistes, Dr BERNARD, urgentiste et Dr RANDRIANARIVONY Roland, Médecin chef, généraliste

ACTIVITÉ DE L'ADMINISTRATION

membres du Personnel de l'Assemblée nationale.

4 - **Dès exposés**, à l'occasion du voyage d'études effectué par les étudiants en 3^{me} année de la Faculté de Droit d'Economie de Gestion et des Sciences Sociales de l'Université de Fianarantsoa, le 27 juillet 2010 à la salle des Séances du Palais de Tsimbazaza, sur les thèmes :

a) « L'évolution de l'Administration de 1958 à nos jours » présenté par le Secrétaire général de l'Assemblée nationale, RANDRIAMAHAFANJARY Calvin ;

b) « Historique de l'Assemblée nationale et les grands événements marquant l'histoire de l'Assemblée nationale et touchant l'évolution de la politique à Madagascar, depuis 1975» présenté par des représentants de la Direction des Relations Interparlementaires et de la Communication, et la Direction de la Législation, dont RAMANANA Mampody , Chef du Service de la Coopération Interparlementaire, BALAVA Jean, Chef du Service des Procès-verbaux et des Comptes Rendus Analytiques et RAZAZA



De gauche à droite : Messieurs RAZAZA Barthélémy, BALAVA Jean, RAMANANA Mampody et RANDRIAMAHAFANJARY Calvin devant les étudiants fianarais

Barthélémy , Chef du Service de la Documentation.

En guise de conclusion, l'Administration espère que les bénéficiaires de ces différentes formations ont réellement pu

enrichir leurs connaissances et ont pris la résolution de s'en servir pour une meilleure efficacité ■

RANDRIAMIHAINGO
Ravolanandriana Louisette



Les étudiants en 3^{me} année de la Faculté de Droit d'Economie de Gestion et des Sciences Sociales de l'Université de Fianarantsoa, le 27 juillet 2010, à l'Assemblée nationale

RÉSEAU AFRICAIN DES PERSONNELS DES PARLEMENTS (RAPP)

Les fonctionnaires parlementaires se font des échanges au sein du RAPP et ils se solidarisent afin de trouver un meilleur environnement du travail face à une administration des assemblées en mutation. La section malgache du RAPP en apporte sa contribution.

La section malgache du RAPP est et demeure membre à part entière au Réseau Africain des Personnels des Parlements. A cet effet, elle participe aux différentes activités entreprises par le Réseau et reste en contact avec le Réseau central, et entretient des échanges sur différents points pour le bon fonctionnement du RAPP.

Quelles que soient les incertitudes de l'avenir, les personnels de l'administration parlementaire malgache seront confrontés aux mêmes tendances et devront faire face aux mêmes ruptures, lesquelles tendances se résument, en général, par les renouvellements des législatures et leurs impacts sur l'environnement de travail du personnel. A ce propos, un sentiment de frustration est ressenti au niveau des agents qui exercent des fonctions dans les institutions parlementaires. Cette situation conduit à des rédéfinitions de tâches et de fonctions, suppressions ou disparitions de certains autres et émergence de nouveaux métiers, parfois même étrangers au monde de l'administration parlementaire. Les Assemblées Générales vécues par le RAPP ont permis à la section locale de prendre des initiatives pour le renforcement et l'amélioration de l'environnement de travail du personnel parlementaire. Les thèmes débattus lors des séances de travail organisées au niveau des assemblées générales et des commissions d'études et, en particulier, le thème sur "l'administration parlementaire africaine face aux mutations", ont donné aux membres de la section locale l'idée de créer une instance capable de sécuriser cet environnement de travail des membres du personnel parlementaire. Consciente de cette situation, une cellule préparatoire fut créée en vue de l'instauration de cette instance et de l'élaboration d'un projet de statut y afférent. C'est ainsi qu'est né le Syndicat

autonome du personnel de l'Assemblée nationale (SAPAN) après l'approbation de l'Assemblée Générale du 05 novembre 2009.

Ne restant pas sur ses lauriers, la section malgache du RAPP œuvre aussi sur les activités du Réseau du point de vue international. Elle a collaboré à la préparation de la tenue des instances du Rapp pour l'Assemblée Générale du mois de septembre 2010. La préparation d'une telle rencontre exige des études minutieuses et sérieuses de la part du

préparatifs concernant l'Assemblée Générale. Pour la huitième Assemblée Générale du RAPP du mois de Septembre 2010, la section congolaise s'est portée candidate pour héberger cette rencontre qui a siégée à Brazzaville. Ces assises se sont déroulées du 10 au 17 du mois de Septembre 2010. Les échos de cette manifestation seront portés à la connaissance de tous dans les prochaines éditions de l'AKO. Pour conclure, les membres du personnel parlementaire malgache ne sont pas



Participation de la Section malgache à la 5^e Assemblée Générale de Bujumbura, Burundi (27 au 30 août 2007)

Comité exécutif d'une part, et des pays membres, d'autre part. Chaque pays membre présente des propositions pour la candidature d'accueil de l'Assemblée Générale du Réseau et de la tenue de la réunion du Comité exécutif pour déterminer les points forts du fonctionnement du Réseau et les

isolés dans leur île. Par l'intermédiaire des différentes organisations et sections parlementaires, le Parlement malgache occupe une place déterminante dans le Continent africain ■

RAZAZA Barthélémy

COMMENT L'ASSEMBLÉE NATIONALE A MARQUÉ LE 50^E ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE

Le cinquantième anniversaire de l'indépendance ne peut être oublié par les Malgaches sans exception. Les employés de l'Assemblée nationale ont eux aussi leur manière de le célébrer pour que cela reste dans les mémoires.



Un cinquantième Anniversaire d'Indépendance, surtout celui de son pays, ne peut passer inaperçu aux yeux de chaque compatriote. Malgré les difficultés socio-politico-économiques endurées par sa population, Madagascar, à l'instar des autres pays souverains, a tenu à célébrer le sien avec faste. Les employés de l'Assemblée nationale, qui continuent à faire fonctionner leur Administration plus pour préparer l'arrivée des prochains députés que pour leur propre convenance, sont des citoyens à part entière et veulent en prouver l'effectivité. Aussi décidèrent-ils d'apporter leur part de brique dans la célébration du cinquantième anniversaire de l'Indépendance de Madagascar.

Pour ce faire, ils laissaient une trace visible de leur ferveur patriotique, en décorant, avec le concours de l'Administration, la façade principale

du Palais de Tsimbazaza, les piliers en béton au niveau de la guérite des militaires de faction et l'enseigne qui enjambe le portail donnant sur la route

principale par des écussons, des pavillons et des tissus de qualité aux couleurs du drapeau officiel malgache. L'ensemble reluisant de ces pavoisements des grands jours frappait immanquablement le regard fier des compatriotes, mais aussi des visiteurs, qu'ils soient de nationalité malgache ou non.

Quoiqu'il en soit, la veille du 26 juin 2010, tout naturellement les employés de l'Assemblée nationale, dans sa totalité, exprimaient leur sentiment d'appartenance à la Nation malgache en marquant de leur présence, chacun de son côté, les festivités et autres réjouissances organisées dans le cadre de la célébration.

Une chose est certaine : le cœur des employés de l'Assemblée nationale battait le même tempo d'émotion que celui de tous les malgaches, lors de la commémoration du 50^e anniversaire de l'indépendance de Madagascar ■

Olivier RANDRIAMANANJARA



ILS ONT DIT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

> « Nous sommes conscients du fait que l'efficience et l'efficacité d'une organisation reposent sur la capacité des hommes et des femmes qui l'animent au quotidien pour se mettre au diapason de l'évolution du monde, et que la performance des animateurs de toutes les structures passe nécessairement par la formation et le renforcement de capacité » ... **RANDRIAMAHAFANJARY** Calvin, Secrétaire Général de l'Assemblée nationale, lors de l'ouverture de la semaine de formation à la salle des séances le mardi 23 février 2010 .

> « Les différentes formations qui se sont succédées dans cette salle des séances depuis le 23 février jusqu'au 30 avril 2010, nous aident beaucoup, non seulement à rehausser notre technicité et savoir-faire, mais aussi et surtout à posséder un sens exceptionnel de l'ordre, de la discipline, de la rigueur tout en sachant rester humble dans l'exercice de nos fonctions respectives » ... **RANDRIAMAHAFANJARY** Calvin, Secrétaire Général de l'Assemblée nationale à l'occasion de la cérémonie solennelle de fin de formation du personnel le mardi 04 mai 2010.



RANDRIAMAHAFANJARY Calvin, Secrétaire Général de l'Assemblée nationale



Jeannot de Mata, Inspecteur Général ato amin'ny Antenimierampirenena

> « Ny firianay rehetra ireto dia mba hahavita be lavitra sy tsaratsara kokoa noho izay nataonay lanareo mba ho voninahitr'ity Antenimierampirenena ity hatrany sy ho iombontsoan'ny firenena ary ny vahoaka » ... **RAVAOARIVELO** Jacqueline, solontenan'ireo nosalorana mari-boninahitra teo anivon'ny Antenimierampirenena tany amin'ny Espace Fitiavana Alasora ny zoma faha 29 Janoary 2010 ■

Recueillis par **RANDRIAMIHAINGO** R. Louisette



RAVAOARIVELO Jacqueline, solontenan'ireo nosalorana mari-boninahitra

TAFA TAMIN-DRAMATOA RAZAFINDRAMIARANA MARIE CHRISTINE

Ny Akon'ny Antenimierampirenena dia nitafa tamin-dRamatoa RAZAFINDRAMIARANA Marie Christine, mpiasa zokiny indrindra no sady tranaindy arak'asa teo amin'ny fanatontosana ny asam-panjakana teo anivon'ny Antenimierampirenena. Ambarany etoana ny fahitany ny fanatanterahana ny andraikitra sy ny fandraharahana ankapobeny nandritra ny 36 taona mahery niasany ka nametrahany hafatra ho an'izay mbola amperin'asa hanatsarana mandrakariva ny Asam-panjakana.



*Ramatoa RAZAFINDRAMIARANA Marie Christine
Commandeur de l'Ordre national*

Ramatoa RAZAFINDRAMIARANA Marie Christine dia voaray ho mpiasam-panjakana tamin'ny faha-5 desambra 1973, nandritra ny fijoroan'ny « Conseil National pour le Développement » na CNPD ary lasa nisotro rotono ny 30 Marsa 2010. Marihina fa ny CNPD dia Andrim-panjakana tetezamita nisahaha ny fanaovan-dalana, teraka noho ny

fision'ny krizy politika tamin'ny taona 1972.

AKO : Ahoana no nahatonga anao ho mpiasan'ny Antenimierampirenena ary inona no fepetra notakian'ny fanjakana ka nahazoanao am-pahamendrehana izany asa izany ?

Rto Razafindramiarana Marie Christine (RMC): Manana ny mari-pahaizana «sténodactylo bilingue» aho ; miteny ny teny frantsay sy anglisy mazava tsara. Manana koa ny mari-pahaizana momba ny varotra, BAE sy BT ary Bakalorea G1 momba ny «secrétariat». Ireo mari-pahaizaina maro ireo no inoako fa tsy nampisalasala ny Antenimierampirenena nandray ahy. Marihiko fa nisy fitsapana manokana ary sivana arak'asa natao anay vao tafiditra tamin'izany asam-panjakana izany. Noho izany, nisa 24 taona maninjitra aho tao amin'ny sampan-draharaha fitanana antsonatra ary fanaovan-dalana.

AKO: Ahoana ny fomba niananao sy nanatanterahanao ny asam-panjakana?

RMC: Marihiko fa ny hery sy ny hatanorana rehetra no natokana ho an'ny fanjakana ka sahiko ny milaza fa nandeha tsara ny asam-panjakana, no vita aradalana koa. Talohan'ny taona 1991, izany hoe, nanomboka tamin'ny andron'ny CNPD ka hatramin'ny tetezamita nialana tamin'ny Repoblika faharoa, na dia vitsy aza ny mpiasa teo anivon'ny Antenimierampirenena, dia vita tanteraka ny asa ary tia ny asany ny mpiasa tsirairay avy. Afa-po ny solombavambahoaka sy ny Bira maharitra tamin'ny zavatra natolotra azy ioo. Nisy antony lehibe ny nahatonga izany : nisy ny fifampiresahana tamin'ny lehiben'ny tena mivantana sy ny Filohan'ny Antenimierampirenena hoe : ahoana ny hanatsarana ny fomba flasa ary ahoana ny fitaovana hoentina miatrika izany ? Raha tsorina dia tsy nisy ny elanelana tamin'ny mpitondra sy ny entina nefà nipetraka mandrakariva kosa ny fifanajana. Rarin' raha nisy finiavana hanatsara hatrany ny asam-panjakana.

AKO : Nanao ahoana kosa àry ny asampanjakana sy ny fantsorohana azy taonan'hy 1991

voalazao teo? Inona ny fiovana sy ny zavatra tsapanao tamin'ny nahampiasam-panjakana anao? RMC: Taorian'hy taona 1991 dia tsapa fa nisy ny fidiran'ny politika be loatra tamin'ny fitantanan-draharahan'ny "administration". Nefa taloha dia niavaka tsara ny "administration" sy ny politika ary ny mpiasa madinika. Ataka nanome soso-kevitra ho amin'ny fitondrana ny raharaha-panjakana ato anatin'ny Antenimierampirenena noho ny fisian'ny demokrasia sy ny fitampitokisana amin'ny mpitondra sy ny mpiasa.

Hanome soso-kevitra avy hatrany aho raha oharina amin'ny ankehitriny. Misy ny lesoka tsara harenina manoloana ny fitantanan-draharaha ato anatin'ny Antenimierampirenena. Ny fianjadian'ny politika be loatra amin'ny "administration" dia misy fiantraikany amin'ny mpiasa sy ny asam-panjakana izay hatao. Mila avahana tsara noho izany ny politika sy ny asam-panjakana amin'ny ankapobeny.

AKO : Inona no fahatsiarovana hitanao fa tsara sy ratsy indrindra tamin'ny fanatanterehanao ny asampanjakana?

RMC : Ny fahatsiarovana tsara indrindra tamiko dia ny lahazahoako ny laharana volohany tamin'ny fianarana tery Anglisy tao amin'ny "Global school" tamin'ny taona 2006. Koa anafaroko ireo zandry mba hamaky boky sy hianatra mandrakariva ary manana toerana famanklam-boky ny Antenimierampirenena ho enti-manana izany. Nahafaly ahy koa ny nahazoako ny mariboninahitra «Commandeur de l'Ordre national» tamin'ny taona 2009.

Etsy andanin'izany, ny fahatsiarovana ratsy tamiko dia ny nahazoako "taratasy fotsy ila" na "demande d'explication" noho ny antony politika fa tsy noho ny antony arak'asa. Tsara ho fantatra fa io antony farany io ihany no tokony hanomezana izany.

AKO : Inona no hafatrao ho an'ireo namana mbola amperin'asa?

RMC: Mila miray hina ny mpiasa fa tsy ho voazarazaran'ny politika ary tsy maintsy atao foana izay hahavita ny



asa. Tsara raha jeren'ireo zoky manana traikera sy mahay ny asary ny fanendrena ireo "cadres politiques" eo anivon'ny Antenimierampirenena. Jerena tsara ny fametrahana olona eo amin'ny "Hauts emplois" fa tsy voatery ho olona avy any lvelany foana. Amiko, betsaka ny olona manana mari-pahaizana ambony ato ka ny ambony grady indrindra no mila mijery izany miaraka amin'ny Birao mahariry ny Antenimierampirenena.

Farany dia mila mandalo fitsapam-pahaizana ny olona hampidirina miasa mba hihatsara ny "administration", tsy mahasakana ny fisian'ny "fiofanana" sy "recyclage" izany ■

Nangonin'i RAMANANA Mampody

QUELQUES PROVERBES MALGACHES RELATIFS À LA VIE POLITIQUE

Les proverbes reflètent, en quelque sorte, une vérité ou une réflexion sur une situation. Bon nombre de proverbes malgaches dateraient du XIX^e siècle, au temps de la royauté. Pourtant, c'est un genre littéraire qui a réussi à traverser les temps. Le lecteur est alors invité à transposer tout simplement la réalité dans notre époque.

Andrian-drainazy tsy manam-panjakana, andriana lozabe, tsy monina amim-bahoaka.

Un souverain trop indulgent n'a pas de royaume, un souverain trop dur ne vit pas avec le peuple.

Ni l'anarchisme ni la dictature ne permettent de gouverner un peuple.

Raha adala loholona, adala vahoaka.

Si les notables sont sots, le peuple l'est également.

L'exemple vient d'en haut.

Kamboty ny andriana, ny vahoaka no rainy; kamboty ny vahoaka, ny andriana no rainy.

Quand le souverain est orphelin, il a comme père le peuple; quand le peuple est orphelin, il a comme père le souverain.

Il y a une interdépendance entre gouvernants et gouvernés.

Aza manao teniko fe andriana.

Ne dites pas, « c'est mon ordre car je suis le souverain. »

Un gouvernant ne doit pas décider unilatéralement.

BIBLIOGRAPHIE

- J.A.HOULDER, Ohabolana ou proverbes malgaches, Antananarivo, Imp. Luthérienne, 1960.
- RAHAJARIZAFY P. Antoine S.J., Ohabolana malagasy, Flanarantsoa, Lib. Ambozontany, 1988



Recueillis par RAMBELOARISOA Andriamaro

LES DATES MARQUANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE 2009 JUSQU'À CE JOUR

- **19 Mars 2009** : l'Assemblée nationale et le Sénat furent suspendus par l'Ordonnance n° 2009-02 du 17 mars 2009.

- **07 Novembre 2009** : aux termes de l'Acte additionnel d'Addis-Abeba du 03 Novembre 2009 au 06 Novembre 2009, Monsieur Mamy RAKOTOARIVELO est désigné Président du Congrès de la Transition.



Monsieur Mamy RAKOTOARIVELO, désigné Président du Congrès de la Transition.

- **12 Novembre 2009** : passation de Service entre Maître Jacques SYLLA -ex-Président de l'Assemblée nationale et Monsieur Mamy RAKOTOARIVELO - Président du Congrès de la Transition.

- **18 décembre 2009** : suite à l'entrée en vigueur de l'Ordonnance n° 2009/012 du 18/12/2009 relative à la réorganisation du Régime de la Transition vers la IV^e République, l'appellation de la Première Chambre est redevenue Assemblée nationale.



Feu Maître Jacques SYLLA, ancien Président de l'Assemblée nationale

- **26 Décembre 2009** : décès de Maître Jacques SYLLA, ancien Président de l'Assemblée nationale.

- **25 Septembre 2010** : le Président du Comité Consultatif Constitutionnel (CCC), Monsieur Florent RAKOTOARISOA et



Le Pasteur RAMINO Paul devant les membres du Comité Consultatif Constitutionnel

- **du 28 Mai 2010 jusqu'à ce jour** : le Palais de Tsimbazaza abrite le Comité Consultatif Constitutionnel (CCC), présidé par Monsieur Florent RAKOTOARISOA. Ce Comité est composé de 09 membres.

ses pairs ont remis officiellement au Président de la Haute Autorité de la Transition, Monsieur Andry Nirina RAJOELINA, au Palais d'Ambohitso-rohitra, le Projet de Constitution de la



Remise du Projet de Constitution de la IV^e République au Président de la Haute Autorité de la Transition, Monsieur Andry Nirina RAJOELINA

- **22 Septembre 2010** : le Président du Raianandreny mijoro, Pasteur RAMINO Paul, a remis au Président du Comité Consultatif Constitutionnel (CCC) les Résolutions de la Conférence nationale du 13 au 18 septembre 2010.

IV^e République, qui sera soumis au Référendum Constitutionnel le 17 Novembre 2010 prochain ■

Recueillis par RAKOTOVAO Hanta



Froge
Filoha

Efa nampahafantarina antsika tamin'ilay iaharana manokana nivoaka tamin'ny volana may 2010 teo ny fitsanganan'ny Sendikan'ny mpiasana ny Antenimierampirenena sy ny sata mifehy azy. Voarafitra ankehitriny ny Fitsipika Anaty hitondrana sy hifampifehezan'ny mpikambana ao aminy.

Hita ao amin'ny andininy faha-30 ao amin'io Fitsipika Anaty io ny fahafohana milatsaka ho mpikambana izay mirafitra toy izao :

"Afaka miditra ho mpikambana ao amin'ny SAPAN rehefa mety ho mpiasa misahana ny fandraharahana eto amin'ny Antenimierampirenena, mizaka ny zom-pirenena Malagasy. An-tsitra-po sy amin'ny anaran'ny tena manokana no idirana ho mpikambana.

SAMIHAFA

TOPY MASO AMIN'NY ASAN'NY SAPAN

Efa nitsangana ara-panjakana ny SAPAN. Voarakitra an-tsoratra koa ny Fitsipika Anaty mifehy azy. Izany no avoitra etoana mikasika ny zo aman-kastn'ireo mpiasa te ho mpikambana amin'izany sendika izany.

Afaka miditra ho mpikambana ao amin'ny SAPAN izay mpiasa manaiky ny Sata sy Fitsipika anaty ka mahaloa ny saram-pidirana. Tsy maintsy mahefa ara-dalàna ny latsakemboka isan-taona ny mpikambana.

Efa maro ireo mpiasa no nilatsaka sy niditra an-tsitra-po noho ny fahafantaran'izy ireo ny maha-zava-dehibe ny fisian'ity Sendikan'ny mpiasa eto amin'ny Antenimierampirenena ity.

Tsy mifanipaka velively amin'ny sata mifehy ny mpiasam-panjakana malagasy ny fisian'ny SAPAN fa vao mainka manamafy ny fahafantaran'ny mpiasa ny zo sy ny andraikitra tokony hananany sy hainany eto amin'ny Antenimierampirenena. Eo am-pandinihana ny fomba hampahafantarana ireo zo sy andraikitra fototra tokony hananany'ny mpiasa ny Biraon'ny sendika mba tsy ho tompon-trano mihono

amin'izany izy ireo. Andrimpanjakana anisan'ny lankinan'ny aim-pirenena tokoa ny Antenimierampirenena ka izany indrindra no mahatonga ny sendika hanabe sy hampahafantarana ny mpikambana ao aminy ny maha-zava-dehibe ny anjara toeran'ny mpiasa tsirairay amin'ireo sehatra samihafa landraiketany eto amin'ny Lapa.

Amin'ny maha-sehatra fifampitaizana azy izany koa dia miezaka ny SAPAN amin'ireo mety ho fandaminana sy fandrindrana ny fiaraha-monina eo amin'ny mpiara-miisa rehetra eto amin'ny Lapa. Tsara ho marihina fa misy ny fiaraha-miisa eo amin'ireo tomponandraikitra ato amin'ny Antenimierampirenena sy ny Sendika ary ezahina ny fifanatonana sy ny fifampidinohana amin'izany fifampitaizana izany.

Razaza Barthelemy



Razafimamelo Jean Louis
Filoha lefitra



Rasoanjanahary Odette
Filoha lefitra



Rozaza Barthelemy
Sekretera jeneraly



Nely Noroniriana Lys
Mpitahiry vola



Jaosoa Christopher
Mpitahiry vola



Fahasivry Gaston
Mpanolotsaina



Suze
Mpitantsoatra



Ravoloinandriaka Laloharisoa
Mpitantsoatra



Randriamampionona
Henri Mpanamarim-bola



Rakotoky Lucienne
Mpanamarim-bola



Pitaly Julien
Mpanolotsaina



Edson
Mpanolotsaina



Vetsé
Mpanolotsaina



Andriamampionona R. Samuel
Mpanolotsaina



Randriamihingo R. Louise
Mpanolotsaina

VAOVAON'NY FIAP

Ny FIAP dia tsy mionona fotsiny amin'ny fifampitsimbinana ara-tsosialy fa manome fiofanana koa ho an'ny renim-pianakaviana toy ny fanamboarana sakafo, « pâtés », « confiture ». Tsy latsa-danja koa ny fanohizana ny lanonana maro samihafa.

Araka ny fampanantenana nataon'ny biraon'ny FIAP, izay tarihin'Andriamatoa FIANARA Benjamin, dia tanteraka ny fampiofanana fanamboarana karazantsakafo toy ny « pâtés » sy « confiture » ary « crêpes ». Izany no natao dia hitsinjovana ireo mpiasa renim-pianakaviana sy ireo efa misotro ronono. Voamarika aneta fa tsy ny renim-pianakaviana ihany no liana tamin'izany fa hita tao ihany koa ireo raim-pianakaviana, eny, fa na dia ireo miaramila sy zandary ary polisy aza.

Tsara ho manhina fa tsy ny fanamboaran-tsakafo ihany no asa sosialy imasoan'ny FIAP fa efa miomana amin'ny fampiofanana ny mpiasa amin'ny fambolena sy fiompirana akoho, tantly ary trondro indray izy ireo ato ho ato. Etsy andanin'izany dia tsy mitsahatra ny

mitady izay hanamorana ny flainan'ny mpiasa ny birao, ka teo indrindra ny famatsiana azy ireo ny kojakoja llaina amin'ny flainana andavanandro toy ny vary sy menaka amin'ny vidiny mirary sady azo aloa tsikelikely. Raha ny hetahetan'ireo mpiasa moa dia ny hanitarana izany famatsiana izany hatrany amin'ny savony, saribao, indrindra fa ny fitaoval-planarana amin'izao an-katoky ny fidiran'ny mpianatra izao.

Samy mahatsapa ny rehetra fa tena manala fahasahiranana tokoa izao zavatra ataon'ny birao ankehitriny izao.

Fanaon'ny mpiasa ato amin'ny Antenimierampirenena ihany koa moa ny miara-mifaly rehefa tonga ny asaramanitra ary eto dia tsara

ampahafantarina ny rehetra fa ao anatin'ny fanomanana ny faha-35 taonary sahady ny fikarbanana izao. Alim-pandihizana izay hiarahana amin'ny mpikarakara lanonana efa za-drahahaha no hanamarohana izany ka ny 18 desambra 2010 manomboka amin'ny 9 ora alina no fotoana voatondro ary eny amin'ny SK MELODY MANDRIAMBERO AMBOHIDRATRIMO kosa no toerana.

Noho izany, antsoina manokana eto lanareo mpiara-miombon'antoka rehetra amin'ny Fiombonamben'ny Antenimierampirenena (FIAP) toy ny Solombavambahoaka, ny orinasa isankarazany ary ireo mpandrahahara mba hifanome tâhana aminay.

FIANARA Benjamin

Ny filoha sy levo filohan'ny vaomiere



**FIANARA Benjamin
Filoha**



**MAMITIANA Rosia Déligne
Vuomieran'ny vola**



**RAZAFINDRAVITASOA Françoise
Vuomieran'ny tetibola sy asa**



**JOCELYNE
Vuomieran'ny serasera**



**RAMAROLAHY Herindrainy
Vuomieran'ny fiofanana**



**CHANTALE Kelly
Vuomieran'ny kolontsaina**

AKO n'ny

ANTENIMIERAMIRENENA MALAGASY



AKOMINY ANTENIMERAMPIRENENA MALAGASY ECHOES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE MALAISEE ECHOES OF THE MADAGASCAR NATIONAL ASSEMBLY



ANTENIMERAMPIRENENA MALAGASY

BP 704 Tsimbazaza - Antananarivo

Tél : 261 20 22 216 37

Internet : www.assemblee-nationale.mg

Seychelles

MADAGASCAR

Rodriguez